

COMPTE-RENDU ASSEMBLEE PLENIERE SPPPI ESTUAIRE ADOUR 20 septembre 2024

Participants à la réunion de l'assemblée plénière du SPPPI Estuaire Adour

Présents :

Mme HARDOUIN – Adjointe à la transition écologique, solidaire et citoyenne, Ville de Bayonne, Conseillère communautaire, Communauté d'Agglomération Pays Basque.
M. ROSAY – Sous-préfet de Bayonne.
M. DESCOINS – Sous-préfecture de Dax.
M. BERGÉ – Conseiller Régional, Délégué Ports et Aéroports, Région Nouvelle-Aquitaine.
Mme DEQUEKER – Adjointe Environnement, Ville d'Anglet, Conseillère communautaire Communauté d'Agglomération Pays Basque.
Mme COLIN – Directrice Planification Écologique et Agglomération Citoyenne, Communauté d'Agglomération Pays Basque.
Mme LAPORTHE - Cheffe de projet Mobilités décarbonées, Communauté d'Agglomération Pays Basque.
M. DOMET – Adjoint Transition écologique, Mobilités, Participation citoyenne, Ville de Tarnos.
Mme BIRLES – Conseillère municipale, Ville de Tarnos.
Mme TUCOULET – Service Environnement, Ville de Tarnos.
M. JOUVE – Service Environnement, Ville de Tarnos.
M. LAGRABE – SDIS 64.
Mme BUSTINGORRY – Responsable de l'unité police de l'eau Pays Basque, DDTM 64.
Mme WOULDSTRA – Port de Bayonne, Région Nouvelle-Aquitaine.
M. VIGNES – Directeur Général Délégué, Société Portuaire.
M. LAJUSTICIA – Responsable Exploitation, Société Portuaire.
M. VIAMONTE – Chef Unité 40-64, DREAL Nouvelle Aquitaine UD64.
M. BERTRAND – Ingénieur d'Etudes Sanitaires, Pôle Santé Environnementale, ARS Nouvelle-Aquitaine.
M. LUSSON – Directeur, CHANE TERMINAL BAYONNE.
Mme CHOUPAY – Directrice Usine Tarnos, TIMAC AGRO.
Mme MELQUIOT – Responsable Développement durable, CELSA France.
Mme CECCATO – Responsable Environnement DASSAULT AVIATION.
M. BOTELLA – Président, Association des Habitants du Quartier St Bernard.
M. CINGAL – Président, SEPANSO 40.
M. VIDAL – Représentant, SOS Littoral Angloy.
M. MARTI – CADE
M. DESCAMPS – Animateur SAGE Adour aval, Institution Adour
M. CAZAUBON – Représentant, SURFRIDER FOUNDATION.
Mme LEUENBERGER – Représentante, CADE.
M. FEUILLADE – Directeur Délégué, Atmo NA.
Mme PALKA – Ingénieure Etudes, Atmo NA.

Excusés :

M. REQUET - Sous-préfet de DAX
M. MABILLET - Maire de TARNOS
M. GONZALEZ - Maire de BOUCAU
M. BILHERE - Association ANGLET VERT OCEAN
M. ARDIACO - Association ANGLET VERT OCEAN
M. BAYLE - Association SEPANSO 64
M. CLAVERIE - Association IDEAL
M. GUIHARD - MAISICA et Port Bayonne Avenir
M. HAUSSER - Capitainerie
M. KHAMMOUNI - Timac Agro

Animation SPPPI Estuaire Adour :

M. Valérie BÉDÈRE – ECOSCOPE.

ORDRE DU JOUR

Questions diverses

Assemblée Générale de l'ASPPPI – SPPPI Estuaire Adour

Rapport moral 2023. Vote.
Rapport financier 2023. Vote.
Constitution du Bureau 2024.
Evolutions des membres du SPPPI.

Bilan des Alertes Nuisances 2023 – SPPPI Estuaire Adour

Présentation du suivi de la procédure Alerte Nuisances.
Menaces et injures reçues par les industriels, la CCI et le SPPPI.

Avancement des travaux station de mesure de la qualité de l'air – ATMO Nouvelle-Aquitaine

Eléments techniques et financiers.
Implantation envisagée.
Projet de convention.

Information ZFE – CAPB

Présentation du projet.

OUVERTURE DE SEANCE

Laurence HARDOUIN – Présidente SPPPI Estuaire Adour

Après lecture des excusés et un tour de table, Madame HARDOUIN ouvre la réunion.

Pour démarrer cette séance plénière, qui a été reportée en raison de la période de réserve relative aux élections législatives, je vous propose de donner la parole aux associations pour leurs questions diverses que nous examinerons pendant une heure.

QUESTIONS DIVERSES

Associations

Conformément à l'engagement pris lors d'une précédente plénière, nous allons consacrer la première partie de cette réunion à l'expression des questions des associations.

Michel BOTELLA – AHQSB/SEPANSO 64

Nous souhaitons évoquer le sujet des PFAS. Nous avons vu avec M. BERTRAND de l'ARS, les dispositions prises par le Ministère. Nous avons vu avec M. DUBERT, les dispositions prises envers les ICPE. Il reste une question fondamentale concernant les pompiers et leur exposition aux PFAS. Quel est le bilan sur le territoire du SPPPI ?

Philippe LAGRABE – SDIS 64

Du côté du SDIS, il n'y a pas eu d'enquête qui permettrait de faire le lien avec des maladies professionnelles. En revanche, on a un protocole sur les personnels avec des procédures sur les retours d'intervention en incendie (désinfection, contrôle du matériel, procédures de protection, etc). Il s'agit surtout d'un problème d'imprégnation des vêtements et les procédures sont bien en place pour y remédier.

M. CINGAL – SEPANSO 40

Il y a la question de la nature des molécules présentes car il y en a de nombreuses. J'ai posé cette question à 2 reprises en CODERST sans obtenir de réponse. Il y a des interventions au niveau européen pour maintenir certains PFAS. On souhaiterait également connaître les quantités qui sont utilisées. On constate de plus en plus d'incendie dans des zones naturelles forestières.

Michel BOTELLA – AHQSB/SEPANSO 64

Y a-t-il un suivi médical après intervention des pompiers ?

Philippe LAGRABE – SDIS 64

La sous-direction Santé met en place une surveillance de plus en plus renforcée, après les interventions conséquentes. On prend beaucoup de précautions avec le nettoyage des effets. Le personnel travaille sous protection respiratoire. On met en place des réseaux de mesure pour graduer les fumées toxiques. A ce jour, on n'est pas soumis à d'autres contrôles hormis la visite médicale annuelle.

Il faut noter aussi que cette année on a dénombré moins d'incendie.

Michel BOTELLA – AHQSB/SEPANSO 64

Vous avez du stock de PFAS dans vos mousses ? avec des fiches toxicologiques ?

Philippe LAGRABE – SDIS 64

Je n'ai pas les éléments de réponse.

Michel BOTELLA – AHQSB/SEPANSO 64

Le sujet des PFAS est entre les mains du Pôle régional environnement du Tribunal judiciaire de Bayonne qui nous a sollicités. Pour une première fois, dans le cas d'une pollution avérée, par des analyses, la justice prend les choses en main. Il nous faudra savoir s'il y a des PFAS présents après l'extinction des incendies. Ce sont des molécules cancérigènes, à caractère perturbateur endocrinien. Le sujet est sérieux et il est fondamental de le traiter avec attention.

Je ne voudrais pas monopoliser la parole. Mme BEDERE a dressé un tableau complet des demandes. Elle les a soumises aux divers services concernés, qui n'ont pas tous répondu. Il reste beaucoup de questions en suspens. Ce tableau ne doit pas nous affranchir de la concertation et de l'appropriation collective des questions.

Par exemple, à la demande d'un réseau d'appareils de mesure de la qualité de l'eau, il est fait référence, en réponse, aux travaux du SDAGE mais ce n'est pas la réponse que nous attendons.

Nous demandons de prendre en compte la demande d'un réseau conformément aux conclusions de l'étude UPPA menée en 2000-2003 en groupe Eau du SPPPI. En 2024, nous n'avons aucun suivi et nous formulons l'exigence de connaître la qualité de l'eau de la même manière que nous allons mesurer les polluants atmosphériques.

Mme BUSTINGORRY – DDTM64

Pour les polluants atmosphériques, je découvre et ce n'est pas dans mon périmètre d'action. Pour le moment, je prends connaissance de vos travaux. Je vous propose que nous organisions une réunion afin de prendre en compte votre expérience.

M. ROSAY – SOUS-PREFECTURE BAYONNE

Il serait intéressant de joindre au tableau, quelques lignes sur l'historique, quelques points sur les enjeux et les attentes. Cela permettra aux agents de mieux cerner les problématiques et d'apporter des réponses plus fines ou de les traiter avec d'autres services.

Mme BEDERE – SPPPI Estuaire Adour

La formulation d'origine des questions est transmise avec le tableau au moment de leur émission. Pour information, un seul complément a été adressé pour la plénière de ce jour, en plus de celles figurant au tableau.

Michel BOTELLA – AHQSB/SEPANSO 64

Il y a le point concernant les gens du voyage qui sont rentrés illégalement sur le terrain de Fertiladour depuis le mois de juin. Il s'agit d'une situation complètement aberrante puisque ce terrain est sous le contrôle de l'ASN et de la DREAL et que suite aux travaux effectués on a de la radioactivité sur toute la surface.

Nous demandons quel est le suivi qui sera fait du risque sanitaire sur ces populations. Quelle est la position du Groupe ROULLIER en tant que responsable de ce site ?

Mme CHOUPAY – TIMAC AGRO

Concernant les gens du voyage, nous avons déposé une plainte et formulé une demande d'expulsion. On a fait ce qui était en notre pouvoir. Concernant le terrain, un plan de gestion a été déposé début juillet. Nous sommes en attente du retour de la DREAL. Les procédures sont très longues mais nous avons fait ce qui était en notre capacité. Je n'ai pas les détails du plan de gestion mais je vais me renseigner pour savoir ce qui peut être communiqué.

Mme BEDERE – SPPPI Estuaire de l'Adour

La prochaine plénière se tient le 29 novembre, pouvez-vous faire un point à cette occasion ?

Mme CHOUPAY – TIMAC AGRO

Je vais me renseigner afin de voir ce qui peut être présenté.

Michel BOTELLA – AHQSB/SEPANSO 64

Nous avons soulevé le problème du gaz radon qui se dégage. M. DUBERT nous avait indiqué que la concentration n'était pas importante mais cela inquiète les riverains à proximité. Ça reste un furoncle sur le Port de Bayonne.

M. MARTI – CADE

J'aimerais savoir à quelle date remonte la découverte de la radioactivité sur ces terrains.

M. BOTELLA – AHQSB

La monazite a été travaillée à partir de 1972.

M. MARTI – CADE

Cela paraît un peu inquiétant d'être toujours à ce stade après tant d'années.

Mme CHOUPAY – TIMAC AGRO

On est les premiers embêtés par cette situation. En plus du volet sanitaire, on est contraint sur le plan économique avec un foncier dont on ne peut rien faire. On partage le souhait d'une avancée plus rapide.

M. MARTI – CADE

De mémoire, le niveau de contamination a été dénoncé par le secteur associatif.

M. BOTELLA – AHQSB

Historiquement, la CRAM a enregistré des déclarations de maladies professionnelles liées à l'exposition à la radioactivité. Il y a eu des témoignages de salariés suite à des morts. La monazite se présentait sous forme de sable et a été utilisée pour des usages privés par les personnels. Ces usages n'ont jamais fait l'objet d'investigations. Entre temps, les gens disparaissent. Nous demandons que les pouvoirs publics soient en cohérence avec les exigences sanitaires. On ne peut pas laisser cette situation en l'état.

Concernant la station de mesure de la qualité de l'air, et de l'eau, nous renouvelons la demande d'analyse des embruns. Il est ressorti une observation des travaux de l'UPPA, des COV libérés dans les mousses lors des tempêtes. Ces COV sont en lien avec des hydrocarbures. L'UPPA pense qu'il s'agit d'une réaction en surface de l'eau mais sans connaître l'origine de ces composés. Nous insistons pour que les embruns soient analysés notamment à l'embouchure de l'Adour.

M. VIDAL – SOS Littoral Angloy

Nous renouvelons la demande de 2020, concernant les résultats des autocontrôles effectués par les entreprises. Nous demandons une synthèse sous forme d'un tableau complet qui serait présenté en début de séance de nos réunions. Ce qui est étonnant c'est qu'on n'a aucune date d'engagement pour une réponse dans un délai donné.

Mme HARDOUIN – SPPPI Estuaire Adour

Comme nous l'avons indiqué la plénière du 29 novembre pourrait être le moment de présentation de réponses.

M. VIAMONTE – DREAL NA

Le plan de gestion du site Fertiladour va être instruit par la DREAL en lien étroit avec l'ASN. A ce jour, on a bien identifié ce dossier comme prioritaire. Il est très complexe et prend du temps car il nécessite de nombreux échanges avec l'ASN et l'ARS. On considère ce sujet comme étant prioritaire mais on ne peut pas donner d'échéance. A ce stade, je ne connais pas la nature des propositions faites par TIMAC AGRO. Il est difficile pour nous de donner une échéance. Quand le plan de gestion sera validé, on prendra un arrêté préfectoral qui comportera des échéances de mise en œuvre.

M. BERGE – Région Nouvelle-Aquitaine

Il y a des attentes de la part des collectivités territoriales portant sur la qualité de la dépollution. La collectivité régionale, propriétaire du Port de Bayonne, a un intérêt pour ces terrains qui pourraient avoir une forte valeur ajoutée pour le territoire portuaire. Nous attendons un niveau de dépollution satisfaisant qui permette de développer des activités humaines. Il n'est pas acceptable que le niveau soit limité à du stockage ou du panneau photovoltaïque. On ne peut pas garder une jachère polluée sur le territoire portuaire.

M. MARTI – CADE

On a évoqué la question des rejets et on n'a toujours pas d'identification mis à part le dénombrement. Nous sommes des bénévoles et ces affaires qui trainent démobilisent les participants. Il faut que l'on prenne date pour avancer sur un certain nombre de sujets et qu'on ne les noie pas dans le temps.

M. BOTELLA – AHQSB

Concernant Raffinerie du Midi, la dépollution annoncée n'est pas suffisante. Il reste la créosote. On constate des irradiations qui pourraient être liées à la créosote qui n'a pas été enlevée. Il faudra aussi savoir ce qui va être fait contre l'invasion de l'herbe de la pampa. Il relève du plan national de lutte contre les espèces exotiques et invasives. L'ANSES a chiffré à plusieurs centaines de millions d'euros l'impact en coût social.

M. VIDAL – SOS Littoral Angloy

Je souhaiterais revenir sur la demande de tableau concernant les rejets des industries. Peut-on avoir une confirmation ?

M. VIAMONTE – DREAL NA

Sur le principe, l'administration n'a aucune difficulté à communiquer les résultats des autocontrôles et des contrôles inopinés qui sont mandatés par la DREAL. On a la volonté d'être transparent sur ces sujets. De la même manière que les rapports d'inspection sont disponibles en ligne, sur demande, les rapports d'analyse et les résultats d'autocontrôles peuvent être mis à disposition de ceux qui les demandent. La réserve qu'on a est de la capacité à faire vivre ce tableau et le tenir à jour en raison de la multitude de données dont on dispose. On va y réfléchir et faire une proposition prochainement, peut-être en ciblant les composés les plus pertinents.

M. ROSAY – Sous-Préfecture de Bayonne

Qu'est-ce qui est attendu au mois de novembre ? Je comprends le sentiment que vous pouvez avoir. Pourrait-on avoir un plan détaillé des choses qui vont être mises en place ? Ainsi qu'une

description de la situation précise ? A ce moment-là, côté administration, on pourra caler des échéances. Nous aurons ainsi un point de départ avec un calendrier de ce qu'on projette. Concernant les herbes de la pampa, je pense qu'il faut intervenir. Il faut voir comment on peut avancer.

M. CINGAL – SEPANSO 40

Il me semble qu'on a eu, dans le passé, un lien qui figurait dans le compte-rendu, permettant d'accéder aux documents.

M. VIDAL – SOS Littoral Angloy

On a eu ce lien mais le site n'est pas accessible à tous. Il est limité à certains acteurs et pas accessible aux associations. Nous avons limité notre demande à 10 entreprises.

M. BOTELLA – AHQSB

Lorsque M. LAPRAIRIE (ex DDE/Service Maritime Hydraulique) a démarré le Groupe EAU du SPPPI, en même temps que démarrait ADA (Aciérie de l'Atlantique) et ses rejets massifs à l'atmosphère. En groupe Eau du SPPPI, nous avons eu le patron d'IFREMER Arcachon qui suivait les biofiltreurs (moules/huîtres) à l'embouchure de l'Adour. Entre 2000 et 2004, j'avais mis en parallèle les résultats des rejets d'ADA et les résultats d'IFREMER sur les bancs de moules/huîtres au sémaphore. Il y avait une corrélation entre les 2. M. LAPRAIRIE avait souhaité poursuivre ce travail en SPPPI. Après son départ, ce lien a été interrompu. Il nous faut avoir les résultats des études de l'IFREMER sur cette Station DCE 2000 afin qu'on puisse observer la tendance en plus ou en moins des rejets des ICPE et les retombées à terre et à l'Adour.

En matière d'actualité, nous contestons la décision de la CAPB de coller le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère à celui de la zone de faible émission. Nous ne sommes pas d'accord, car, pour nous, le PPA doit porter sur les 158 communes et prendre en compte les effets des fumées de l'écobuage subventionné sur les populations de ces vallées.

Il y a un groupe de travail PPA Industries et Activités maritimes, animé par la DREAL Poitiers qui est disposée à répondre à une invitation du SPPPI.

M. BERTRAND – ARS NA

Pour faire suite à la demande récurrente de cartographie des pathologies, j'avais fait une saisine de SPF. Je n'ai toujours pas reçu de réponse. Je pense que ce ne sera pas un retour positif. J'avais transmis des fiches ORS de données de santé sur des secteurs assez larges. J'avais espéré obtenir ce travail sur les communes concernées par le SPPPI. J'ai fait la demande avec une réponse négative mi-juin. Je vais essayer de relancer le sujet auprès de ma direction.

M. BOTELLA – AHQSB

C'est une situation étrange, Monsieur le sous-préfet, puisque l'Etat dispose donc d'informations. De même, toutes les CPAM en France ont la cartographie précise des pathologies. Il est inouï d'observer que l'ORS (dont la Région est partie prenante) refuse la transmission à l'ARS.

M. BERTRAND – ARS NA

C'est le siège de l'ARS qui a refusé et non pas l'ORS.

M. BOTELLA – AHQSB

L'ARS c'est le Ministère de la Santé et il est inadmissible qu'il ne soit pas à l'écoute de la demande sociale.

M. CINGAL – SEPANSO 40

Il y a inquiétude et il y a aussi la question de la raison du refus. On sait très bien qu'on peut jouer avec les chiffres. Lorsque je travaillais sur les questions du nucléaire, j'ai vu des pratiques qui consistaient à déplacer les malades pour ne pas signifier de problème autour des centrales. On peut donc s'interroger sur la façon d'élargir le périmètre en limitant ainsi les informations épidémiologiques qui pourraient poser problème.

M. BERTRAND – ARS NA

Je ne pense pas qu'il y ait un souhait de cacher des informations. Comme je l'ai déjà indiqué, il est de la responsabilité des médecins et hopitaux de faire remonter des signalements. Depuis plusieurs années que je suis le dossier SPPPI, je n'ai vu aucun signalement. A l'ARS, nous n'avons pas ces données qui relèvent du secret médical.

M. MARTI – CADE

La culture de la santé publique dans le corps médical est sûrement insuffisante. C'est un élément qui manque.

M. BERTRAND – ARS NA

Je vous rejoins et j'ajouterais qu'il y a aussi un manque de notion sur la santé environnementale.

M. BOTELLA – AHQSB

L'enquête ALBANE de l'ANSES pourrait être une opportunité pour l'Estuaire de l'Adour.

M. BERTRAND – ARS NA

On n'est pas associé à cette étude. Je pense qu'il s'agit d'une étude sur des échantillons déjà sélectionnés et qui porte sur le parcours quotidiens d'individus lambdas, sans exposition spécifique.

M. BOTELLA – AHQSB

L'INERIS a également ce type d'étude. Dont VICKY, un nouvel outil de visualisation de l'évolution temporelle des concentrations internes de substances chimiques prédites. Également le Green Data for Health (GD4H) dans le cadre du PNSE4.

Il faudrait les solliciter pour avoir ces informations.

Laurence HARDOUIN – Présidente SPPPI Estuaire Adour

ASSEMBLEE GENERALE ASPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR

Nous poursuivons avec l'Assemblée Générale annuelle de l'Association qui assure le portage des travaux du SPPPI Estuaire Adour.

Madame BEDERE va nous donner lecture du rapport moral.



Rapport moral 2023

➤ Les réunions de préparation

La préparation des travaux et des réunions est assurée lors de rencontres avec la Présidente et/ou d'autres intervenants en lien avec les sujets traités.

➤ Les réunions spécifiques

Plusieurs réunions ont été tenues pour avancer le dossier de la communication EDZ et celui des suites à donner, notamment :

- La réunion de communication relative à l'étude de zone : Conférence de presse du 13/01/2023.

- Les réunions relatives à la Station de mesure et l'observatoire des odeurs GT du 2 juin 2023.

Réunions techniques des 02/05, 21/06, 01/09, 13/09, 02/10, 16/10, 13/11.

Réunions DREAL du 15/09, 26/09, 11/10, 07/11.



Rapport moral 2023

➤ Les réunions de bureau

En 2023, le bureau s'est réuni 2 fois.

- Bureau du 12 mai 2023.
- Bureau du 27 octobre 2023.

A la suite de chaque réunion, un compte-rendu a été rédigé, modifié selon les demandes et diffusé aux membres du Bureau.

➤ Les réunions de l'assemblée plénière

En 2023, l'assemblée plénière a été réunie 2 fois.

- Assemblée plénière du 7 juillet 2023.
- Assemblée plénière du 10 novembre 2023.

A la suite de chaque réunion, un compte-rendu a été rédigé, modifié selon les demandes et mis en ligne.



Rapport moral 2023

➤ Les réunions des Commissions de Suivi de Site

CSS d'ALKION TERMINAL le 1er décembre 2023

Bilan des activités du site pour l'année 2023 :
Présentation des actions réalisées pour la prévention des risques
Bilan du système de gestion de la sécurité
Compte rendu des incidents et accidents
Programme de réduction des risques
Projets de modifications et d'amélioration des installations
Bilan des inspections (DREAL)
Questions diverses.

CSS de CELSA France le 8 décembre 2023

Mise en service du laminoir
Programmation et nature des travaux pour 2023
Bilan environnemental (air, eau, déchets, retombées atmosphériques, TAR)
Modifications et amélioration des installations
Bilan des inspections (DREAL)
Questions diverses.



Rapport moral 2023

➤ Le suivi du site Internet

Les comptes-rendus des plénières avec les documents associés ont été mis en ligne.

Les communiqués émanant des industriels et de l'Etat ont été mis en ligne et l'information diffusée :

Communiqués CELSA FRANCE des 19/09 et 21/12.
Communiqué TIMAC AGRO du 25/08.
Communiqué ALKION TERMINAL BAYONNE du 03/05.

Mme HARDOUIN – SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR

Avez-vous des questions ?

Je sou mets ce rapport moral au vote.

Qui est contre ? Sans réponse.

Qui s'abstient ? Sans réponse.

Je vous remercie.

Nous poursuivons avec le rapport financier.



Fonctionnement SPPPI 2023

- Les recettes : 45600€ **porté à 44335€**
 - ETAT → 10000€
 - REGION NA → 10000€ **porté à 9735€** (prorata des dépenses)
 - CAPB → 7000€
 - CCI BAYONNE PAYS BASQUE → 5000€
 - Communauté de Communes Le Seignanx → 3600€
 - PORT BAYONNE AVENIR → 4000€ **porté à 3000€** (baisse des ressources)
 - ALKION + CELSA France + TIMAC AGRO → 6000€

Les dépenses : 48000€

- Animation-Logistique → 43980€ + **bdc 2400€** (station de mesure)
- Comptabilité → 1440€
- Hébergement site internet → 180€

Financement sur fonds propres



Comptabilité SPPPI 2023

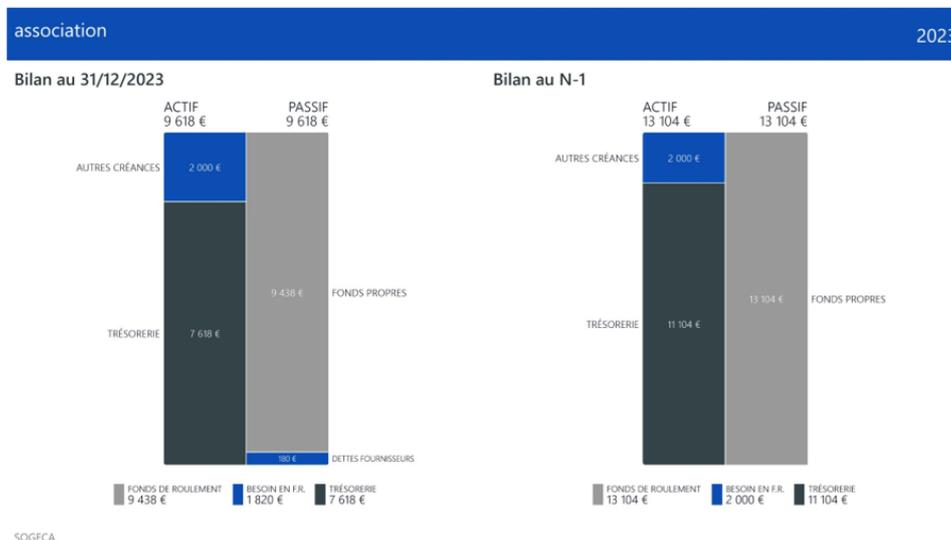
association 2023

Votre association en quelques chiffres



SOGECA

Comptabilité SPPPI 2023



Fonctionnement SPPPI 2024

- Les recettes : **44600 €**
 - ETAT → 10000 €
 - REGION NA → 10000 €
 - CAPB → 7000 €
 - CCI BAYONNE PAYS BASQUE → 5000 €
 - Communauté de Communes Le Seignanx → 3600 €
 - PORT BAYONNE AVENIR → **3000 €**
 - ALKION + CELSA France + TIMAC AGRO → 6000 €

- Les dépenses : **45600 €**
 - Animation-Logistique → **43980 €**
 - Comptabilité → 1440 €
 - Hébergement site internet → **180 €**

Equilibre sur fonds propres

Mme HARDOUIN – SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR

Avez-vous des questions.

Je sou mets ce rapport financier au vote.

Qui est contre ? Sans réponse.

Qui s'abstient ? Sans réponse.

Je vous remercie.

Vous voyez à l'écran un rappel de la constitution du Bureau qui est inchangée puisqu'aucun des membres ne s'est désisté.



Bureau SPPPI 2024

- **Présidente : Laurence HARDOUIN - Conseillère Communautaire CAPB**
- **Secrétaire : Michel BOTELLA – Président de l'Association des Habitants du quartier St Bernard à Bayonne**
- **Trésorier : Xavier GUIHARD– Président de Port Bayonne Avenir**
- **Collège des collectivités territoriales**
 - Tarnos
 - Boucau
 - Bayonne
 - Anglet
 - CAPB
 - Communauté de Communes Le Seignanx
 - Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques
 - Conseil Régional Nouvelle -Aquitaine



Bureau SPPPI 2024

- **Collège des associations, usagers et personnalités qualifiées**
Michel BOTELLA - Association des Habitants du quartier St Bernard
Gérard CLAVERIE - Association IDEAL
Aymeric BAYLE - Association SEPANSO 64
- **Collège des Industriels**
Xavier GUIHARD - Président Port Bayonne Avenir
Fabien LUSSON – CHANE TERMINAL BAYONNE
Pascal MARTY - CCI BAYONNE PAYS BASQUE/SOCIETE PORTUAIRE

Mme HARDOUIN – SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR

A l'occasion de cet AG, nous signalons quelques évolutions parmi les membres du SPPPI :

Au Collège des associations, usagers et personnalités qualifiées

-Nous constatons l'absence de représentants de l'Association des pêcheurs, depuis plusieurs années.

-Nous rappelons le regroupement des deux associations ADALA et AMIC avec la création d'ANGLET VERT OCEAN.

-Nous notons la candidature de SOS LITTORAL ANGLOY qui a été adressée à M. le sous-préfet.

Au Collège des Industriels

-Nous enregistrons le changement de nom pour ALKION Terminal Bayonne qui devient CHANE Terminal Bayonne.

-Nous signalons que la gestion du Port est transférée de la CCI BPB à la SOCIETE PORTUAIRE.

J'en profite pour laisser la parole à M. VIGNES qui va nous expliquer cette nouvelle configuration.

M. VIGNES – Société Portuaire

Depuis 2023, la Région a réfléchi à instaurer une nouvelle gouvernance au niveau du Port de Bayonne. Au 1^{er} juillet 2024, la Société Portuaire a été créée et s'est substituée à la concession qui était assurée par la CCI BPB. Le nouveau contrat de concession est en cours de finalisation. Il sera directement attribué à la Société Portuaire à partir du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 40 ans. La Société Portuaire est composée de la Région Nouvelle-Aquitaine (69%), la CCIBPB (29%) et la CCI des Landes (1%). Le modèle s'est calqué sur celui des aéroports. Elle est constituée d'un Conseil de surveillance regroupant les élus qui sont Mme DERVILLE et M. LAGRAVE pour la Région NA, M. GARRETA et M. STRULLU pour la CCIBPB, M. LAFFITTE pour la CCI des Landes. Le Directoire est constitué de M. MARTY, Président, et moi-même, M. VIGNES, Directeur Général Délégué. J'assurerai la représentation en SPPPI même si cela n'empêchera pas M. MARTY d'y participer aussi. M. LAUSTICIA et Mme BEC y contribueront également.

M. MARTI – CADE

Quelle est la différence avec la gestion des autres ports ?

M. VIGNES – Société Portuaire

La loi nous a permis de calquer ce qui est fait dans les grands ports maritimes tels que Bordeaux et La Rochelle. Ce modèle a déjà été adopté par des ports plus petits qui étaient comme nous, d'intérêt national, que sont Brest et Sète.

M. BERGE – Région Nouvelle-Aquitaine

Du fait des dernières évolutions législatives, les CCI avaient de plus en plus de difficulté pour obtenir l'autorisation de leur tutelle de gérer les délégations de service public. La CCI BPB est un acteur historique de la gestion du Port de Bayonne. On a fait le choix de ne pas confier la gestion à un acteur purement privé considérant qu'il ne serait pas idéal pour poursuivre notre politique de développement local. La loi nous a donné l'opportunité de construire cette société portuaire avec la possibilité (et le choix) d'avoir uniquement des actionnaires publics. L'ambition du Port se nourrit du Schéma Directeur d'Aménagement du Port de Bayonne. Il n'y a pas de surprise sur la stratégie de développement du Port. Il faut que nous trouvions les modalités de la capacité de financement de la Société Portuaire. L'avenir de la Société Portuaire sera probablement envisagé avec l'intégration des collectivités locales, au titre de leur compétence en matière de développement économique, si elles le souhaitent. Il était extrêmement compliqué d'associer les intercommunalités au moment de la création. A titre personnel, je ne siège pas dans le Conseil de surveillance, afin de ne pas être en conflit d'intérêt du fait de la représentation de l'autorité portuaire. J'ai choisi de rester avec vous, pour participer aux débats car je souhaite poursuivre ma contribution à l'intégration ville-port et à cette gouvernance citoyenne, environnementale et économique du Port. Il me semblait que je serai plus utile à cet endroit-là. On vous présentera le contrat de concession une fois qu'il sera établi.

M. BOTELLA – AHQSB

Je vous remercie pour ces précisions. Lorsqu'il a été annoncé dans la presse qu'une nouvelle gestion se mettait en place, on a crû voir arriver le privé avec inquiétude. C'est important pour nous citoyens, que la Région perdure dans son rôle. En revanche, nous déplorons de ne pouvoir participer aux travaux du Comité Stratégique du Port. En tant que citoyens, riverains, contribuables, l'économie nous intéresse. La transition écologique et énergétique est essentielle comme point de mire dans l'évolution du Port pour répondre aux enjeux sociétaux. Enfin, pour nous, il était prioritaire de conserver le SPPPI en tant qu'instance de concertation sur les sujets de la sécurité, des risques industriels et de l'environnement.

M. BERGE – Région Nouvelle-Aquitaine

On s'est posé la question du maintien des divers organes et des financements attribués. Le SPPPI reste dans nos partenaires. On s'est aussi posé la question du Comité stratégique territorial. J'ai souhaité son maintien car c'est la seule instance où les collectivités peuvent échanger entre elles. Je revendique qu'il n'y ait pas d'autres acteurs que les collectivités. Cela évite que s'installent des

jeux de rôles qui font que certains élus ne prennent pas les mêmes positions en présence de représentants des associations et autres acteurs. Chaque décision du Comité stratégique territorial du Port est présentée en SPPPI et en Conseil portuaire. On continuera à avoir ce dialogue et on vous présentera le contrat de concession dès qu'il sera établi.

Laurence HARDOUIN – Présidente SPPPI Estuaire Adour

BILAN DES ALERTES NUISANCES

Nous poursuivons avec le bilan annuel de la procédure Alertes Nuisances qui va être présenté par Madame BEDERE.



Alertes Nuisances

- **288 fiches alertes dont 283 en lien avec le Port**

Bruit : ↗163 soit 58%

Odeurs : ↘137 soit 48%

Poussières : ↘26 soit 9%

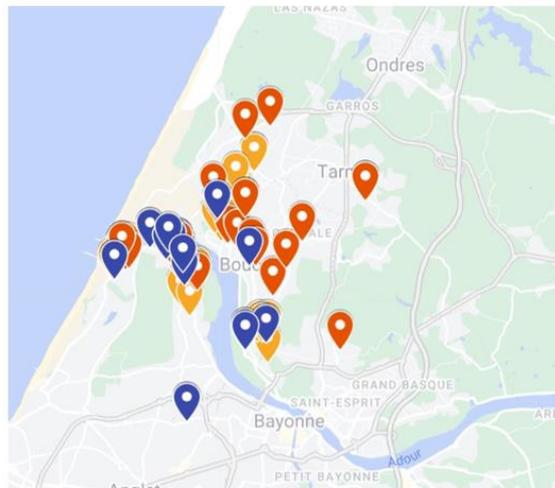
- **Réparties sur 4 communes**

Anglet ↘214

Boucau ↗24

Tarnos ↗35

Bayonne ↘10



+ Légère baisse du nombre d'alertes (qui remonte en 2024).



Taux de réponses

Nombre total de réponses traitées

> 2500 mails échangés.

Taux de réponses

CCIBPB	100%
ALKION TERMINAL BAYONNE	100%
TIMAC AGRO	99%
MAISICA	si concerné
CELSA France	24%
DASSAULT AVIATION	20%
LAMINOIRS DES LANDES	23% congé maternité
ANGLET	100%

Identification des sources

Odeurs : Plusieurs épisodes sans source identifiée.

Bruit : CELSA.

Poussières : Tourbe. Poussières blanches.

+ CELSA France : En 2023, on a eu un problème de transmission des alertes. A chaque alerte reçue, on déclenche une analyse par notre acousticien qui a besoin de plusieurs jours pour traiter la demande. De plus, on contacte les personnels concernés s'il y a activité en cours. On avait constaté qu'il y avait une recrudescence des plaintes et une complexité pour parvenir à répondre à toutes les alertes. On avait alors proposé de présenter un bilan de l'ensemble des plaintes en CSS en présence de l'acousticien. Pour apporter une réponse cohérente, cela prend énormément de temps. Je ne suis pas certaine que toutes les réponses soient lues car on constate toujours les mêmes plaintes.

+ SPPPI : En 2023, on a eu plusieurs groupes menant des travaux de manière restreinte sur les sujets prioritaires. Le sujet de la station de mesure de la qualité de l'air a été considéré comme prioritaire. Le sujet des alertes Nuisances et notamment celles relatives aux odeurs a été travaillé en parallèle puis mis en attente le temps de l'ingénierie de la station de mesure de la qualité de l'air. En 2025, on devrait être en capacité de reprendre ce travail sur les alertes.



Alertes Nuisances

- **214 alertes Anglet**
 - 132 Bruit
 - 99 Odeur
 - 72 Poussières
- **24 alertes Boucau**
 - 15 Bruit
 - 8 Odeur
 - 1 Poussières
- **35 alertes Tarnos**
 - 10 Bruit
 - 29 Odeur
 - 1 Poussières
- **10 alertes Bayonne**
 - 6 Bruit
 - 1 Odeur
 - 3 Poussières



Alertes Odeur

133 Alertes Odeurs

➤ 44 contributeurs

27 sur Anglet
1 sur Bayonne
8 sur Boucau
8 sur Tarnos





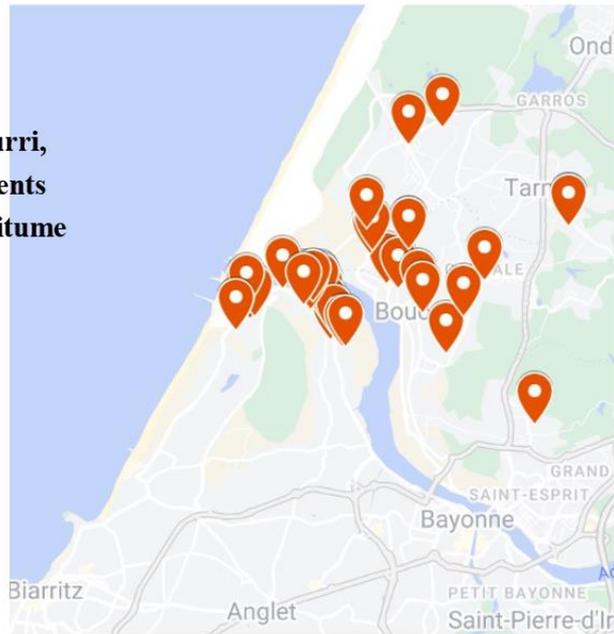
Alertes Odeur

Les types d'odeurs perçues :

- 85 Choux, ammoniac, œuf pourri,
- 15 Gaz de ville, égout-excréments
- 24 Gaz échappement, brûlé, bitume
- Engrais
- 26 Gazole, essence

Episodes

- 18 au 21/11
- 10 au 29/06
- 7 au 23/02



Alertes Bruit

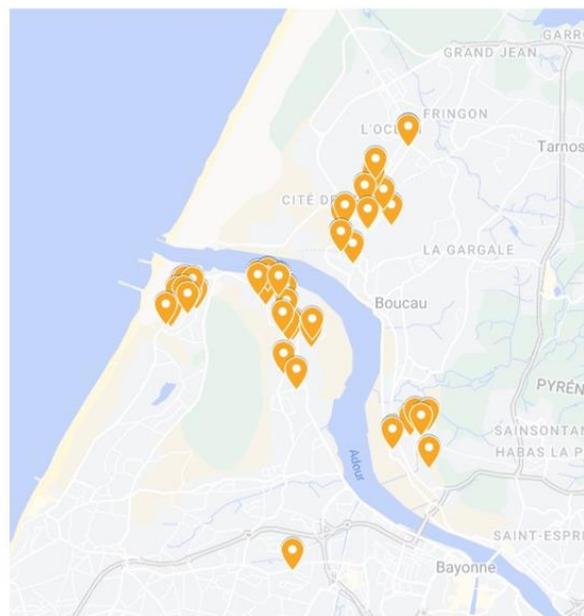
164 alertes Bruit

➔ 47 contributeurs

- 31 sur Anglet
- 3 sur Boucau
- 7 sur Tarnos
- 6 sur Bayonne

Episodes

- 7 au 14/10
- 31/07 au 27/08
- Travaux Région NA sur quai Gommés
- 16 au 21/07
- 12 au 30/06
- 7 au 16/05





Alertes Poussières-Fumées

26 alertes Poussières

24 contributeurs

19 sur Anglet

3 sur Bayonne

1 sur Boucau

1 sur Tarnos

Pas d'épisodes

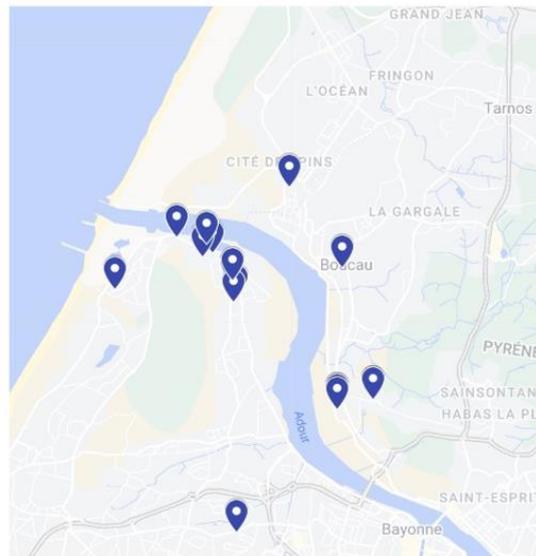
3 événements

graphite CELSA Fr

phosphate TIMAC AGRO

maïs Maisica

calcium Sotramab



+ SPPPI : On constate qu'on ne fait plus de corrélation entre nuisances perçues et événements sur sites industriels concernant les alertes Odeurs. Concernant le Bruit, un seul site est identifié par la nature de ses activités bien caractéristiques. Globalement, les riverains sont frustrés et on sent que monte une forme d'agressivité avec des injures, des appels menaçants, des messages dans les fiches.

A partir du moment où la station sera mise en place, nous serons en capacité de reprendre les réflexions notamment pour une amélioration de l'outil et des investigations qui pourront être faites.

M. BOTELLA – AHQSB

C'est un travail important. On sent la pression qui monte. Il y a de nouveaux contributeurs. Beaucoup s'interrogent sur l'utilité du SPPPI. Il est important de prendre en compte ces questionnements. M. le sous-préfet, on avait dit, qu'après l'étude de zone, il y aurait une conférence de presse qui n'a pas eu lieu en raison du covid.

Mme HARDOUIN – SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR

Je te rejoins sur le constat que les choses se crispent mais elles se crispent partout. Nous sommes bénévoles d'associations, élus, professionnels tous confrontés à cette agressivité croissante. Je crois aussi que le SPPPI doit communiquer sur sa mission et son utilité y compris au niveau des élus. Il est de notre responsabilité de communiquer sur le rôle du SPPPI et ne pas lui assigner des missions qu'il n'a pas. C'est à nous tous de lui donner de la lisibilité. Les élus comme les bénévoles et les salariés donnent de leur temps pour participer aux travaux.

La conférence de presse a été organisée par M. LE MOING-SURZUR à la sous-préfecture le 13 janvier 2023.

Mme BEDERE – SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR

Par rapport aux messages qu'on peut lire en bas de fiche, il est utile de rappeler que le SPPPI est un organe de concertation qui fonctionne sur la bonne volonté de ses membres. Mais le SPPPI n'a aucun pouvoir de police pour intervenir auprès des industriels et des services. Il faut resituer le rôle exact du SPPPI.

M. BOTELLA – AHQSB

Le SPPPI est l'institution de concertation adéquat sur l'estuaire de l'Adour dans le domaine de l'Environnement Industriel. Il y a lieu de le conforter et lui permettre de progresser en particulier dans le lien Santé Environnement.

M. BERGE – Région Nouvelle-Aquitaine

Cela fait quelques années qu'on siège tous ensemble. Il y a encore des nuisances. On doit continuer à travailler sur ces nuisances. Il y faut se rappeler que l'étude de zone a été faite et a donné des résultats. On poursuit avec les suites qui se mettent en place. On va financer la station de mesure de la qualité de l'air en investissement et en fonctionnement. Les deux derniers projets d'implantation industrielle (laminoirs) n'ont donné lieu à aucune alerte nuisance. En lien avec les travaux du SPPPI, on a intégré de nouvelles normes dans les projets, afin d'améliorer l'acceptabilité. Vous êtes dans votre rôle quand vous nous aiguiller vers ces améliorations, vous êtes dans votre droit et vous devez continuer à le faire. Il faut aussi que nous célébrions les réussites du travail que l'on fait sans quoi nous serions illégitimes et cela pourrait aussi se répercuter sur votre action dans la durée.

M. BOTELLA – AHQSB

J'ai été provocateur en disant qu'on n'a pas suffisamment informé. Dès 2012, dans le cadre du PRSE2, du point noir environnemental Estuaire Adour reconnu, et de la mise en place de l'étude de zone, nous demandions aux 4 maires d'organiser des réunions d'information avec les citoyens. En vain.

Mme HARDOUIN – SPPPI ESTUAIRE ADOUR

Il y a eu un travail important fait pour la communication sur l'étude de zone. M. le sous-préfet a organisé une conférence de presse le 13 janvier avec les journalistes locaux. Il y a eu un reportage sur l'émission d'information locale de France 3 et des articles dans la presse écrite. Il y a eu également une communication de la CAPB avec la présentation du travail sur la qualité de l'air.

Mme DEQUEKER – Ville d'Anglet

Les associations n'étaient pas conviées à la conférence de presse. La Ville d'Anglet n'avait pas été conviée à la restitution qui avait été très succincte.

M. BERTRAND – ARS

Je souscrit à ce que la Présidente a rapporté sur la communication. L'étude de zone et ses conclusions ont été relayées sur différents sites dont celui de l'ARS. N'oublions pas que l'étude de zone est une photographie de 2012. Nous avons avancé sur la suite et même s'il reste des choses à faire, des travaux ont été menés et se poursuivent. Concernant les alertes Odeurs, il ne faut pas oublier le réseau de nez sentinelles qui peut s'avérer très adaptés dans cette situation. Il permet d'avoir un vocabulaire commun pour commencer. C'est un dispositif à réfléchir pour lequel il faut aussi trouver des financements. Il est en place sur Lacq depuis plusieurs années et a permis de détecter des dysfonctionnements que les industriels n'avaient pas identifiés.

Mme BEDERE – SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR

C'est précisément ce que j'évoquais précédemment. On a temporisé ce travail pour pouvoir se consacrer à la station de mesure de la qualité de l'air. On a prévu de reprendre la réflexion en 2025.

Rémi FEUILLADE et Emilie PALKA – Atmo Nouvelle-Aquitaine
STATION DE MESURE DE LA QUALITE DE L’AIR

➔Rappel des éléments techniques retenus

Prise en compte en GT des différents éléments d’intérêt

Station fixe

Polluants mesurés	Matériels
Particules grossières PM ₁₀	Analyseur automatique
Particules fines PM _{2,5}	Analyseur automatique
Oxydes d’azote (NOx)	Analyseur automatique
Ammoniac (NH ₃)	Tubes à diffusion (1 site, 8 prélèvements d’1 semaine) Analyseur automatique =>
Hydrogène sulfuré (H ₂ S)	par tubes à diffusion (1 site, 8 prélèvements d’1 semaine) Préleveur séquentiel (1 site, 8 prélèvements d’1 semaine)
Métaux lourds : (As, Cd, Co, Cr _{total} , Cr _{VI} , Cu, Mn, Ni, Pb, Sb, Se, Zn, V)	Jauge de dépôt (retombées) (1 site, 4* 1 mois)
HAP : Naphtalène	Tubes à diffusion (1 site, 8 prélèvements d’1 semaine)
COV : COV _{total} , BTEX, styrène	Tubes à diffusion (1 site, 8 prélèvements d’1 semaine)
Dioxyde de soufre (SO ₂)	Tubes à diffusion (1 site, 8 prélèvements d’1 semaine)
COV : Méthylmercaptan, sulfure de diméthyle	Tubes à diffusion (1 site, 8 prélèvements d’1 semaine)
Dioxines furannes :	Préleveur séquentiel (1 site, 4 prélèvements d’1 semaine) Jauge de dépôt (retombées) (1 site, 4* 1 mois)



Station fixe

Etudes annuelles (site mobile)

3

Station industrielle

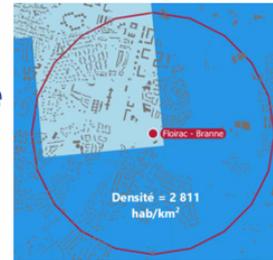
20/09/2024

air
E-AQUITAINE

- + Dans la partie exploitation, on sera dans la logique habituelle avec présentation des rapports en SPPPI puis mise en ligne sur le site Atmo et si besoin un accompagnement à la communication locale.
- + Sur le volet financier, il a fallu modifier les principes retenus d’une convention unique regroupant investissement et fonctionnement. On est parvenu à un système qui permet de positionner l’investissement au sein d’une convention déjà ouverte entre Atmo NA et Région NA. Ce contexte sera précisé dans la convention spécifique liée au fonctionnement de la station fixe et des études.
- + En lien avec les éléments administratifs pour l’investissement, on doit rendre ces éléments en décembre avec un démarrage envisagé en février-mars dès signature des conventions.
- + Le montant envisagé reste prévisionnel. Certains tarifs ont augmenté au cours des 2 années de travail. Les derniers tarifs seront intégrés à la convention. Ce sont des tarifs négociés au niveau national.
- + Il reste à acter le démarrage de la station en 2025 ainsi que les paramètres retenus et sa localisation. On a des obligations de mesures à faire avant la mise en place définitive. Il faudra 2 mois minimum d’étude sur le site considéré pour validation avant la mise en œuvre officielle.

>> Critères de positionnement d'un site urbain ou périurbain

- **Selon 2 critères :**
 - Type de commune (selon l'INSEE)
 - Commune rattachée à une unité urbaine → **Urbaine ou Périurbaine**
 - Densité de population dans un rayon 1 km du site de mesures
 - dPop > **3000** hab/km² → **Urbaine**
 - dPop < **1000** hab/km² → **Périurbaine**



8

Station industrielle

20/09/2024



>> Critères de positionnement d'un site sous influence industrielle

- **Objectifs mesure :**
 - Exposition de la population à des concentrations maximales à proximité d'industrie(s)
 - Suivi des phénomènes d'accumulation et de panache
 - Polluants les plus spécifiques des émissions industrielles (besoin de connaissance des émissions)
- **Critères d'implantation**
 - Sous les vents dominants du ou des site(s) industriel(s)
 - Selon les caractéristiques des sources (hauteur cheminée, vitesse d'éjection des gaz, tonnage annuel, ...)

9

Station industrielle

20/09/2024



Micro-implantation



- ❑ Distance tête de prélèvement / bâti > 1 m
- ❑ Angle de dégagement libre autour du point de prélèvement > 270°
- ❑ **Aucun obstacle** (arbres, bâtiments, balcons...) ne doit gêner le flux d'air au niveau de l'entrée du prélèvement
- ❑ **Absence de sources d'influences** (sorties de chaudière ou de VMC, climatisation, station-service...) autour du point de prélèvement
- ❑ Hauteur prélèvement par rapport au sol : **entre 1.5 et 4 m**
- ❑ PM : Distance route non bitumée > 200 m

10 Station industrielle

20/09/2024



Autres critères



- ❑ Nécessité d'une alimentation électrique pérenne
- ❑ Autorisation de s'installer sur la parcelle de manière définitive
- ❑ Pas de travaux prévus à proximité dans les années à venir
- ❑ Respect des règles d'urbanisme
- ❑ Terrain plat
- ❑ Accès sécurisé pour les techniciens de maintenance
- ❑ Ne pas gêner les accès piétons, pistes cyclables, ...
- ❑ Eviter les nuisances pour les riverains (bruit, ...)

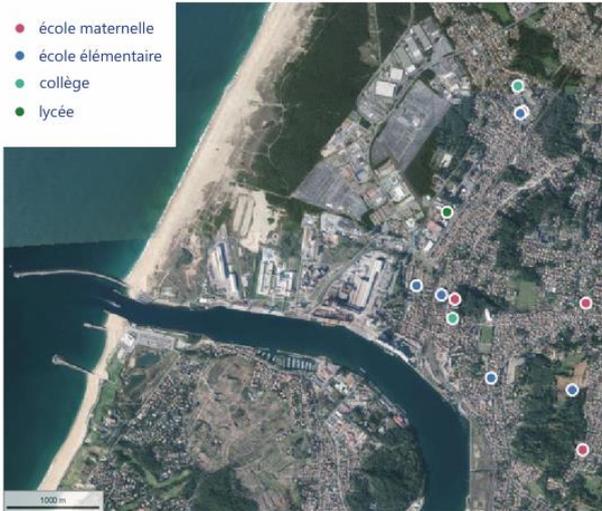
11 Station industrielle

20/09/2024



Implantation potentielle

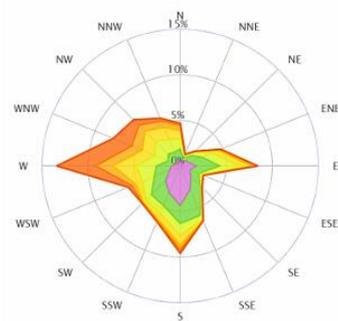
Croisement : vents dominants et établissements sensibles sur rive droite



- école maternelle
- école élémentaire
- collège
- lycée

Source : géoportail.gouv.fr

Pourcentage des occurrences par direction & classe de vent



Source : station Météo-France Anglet - 2017 à 2022

⇒ Vents majoritairement Ouest, puis Sud et Est

⇒ Protection des populations sensibles : intérêt d'une implantation à l'Est de la zone Boucau-Tarnos

13

Station industrielle 20/09/2024
 ● [0-1] Vent calme ● [1-2] ● [2-3] ● [3-4] ● [4-5] ● [5-6] ● [6+]



Implantation potentielle : zoom



- Zone d'implantation établie en concertation avec la DREAL et l'ARS : zone d'intérêt de l'étude de zone

14

Station industrielle

20/09/2024



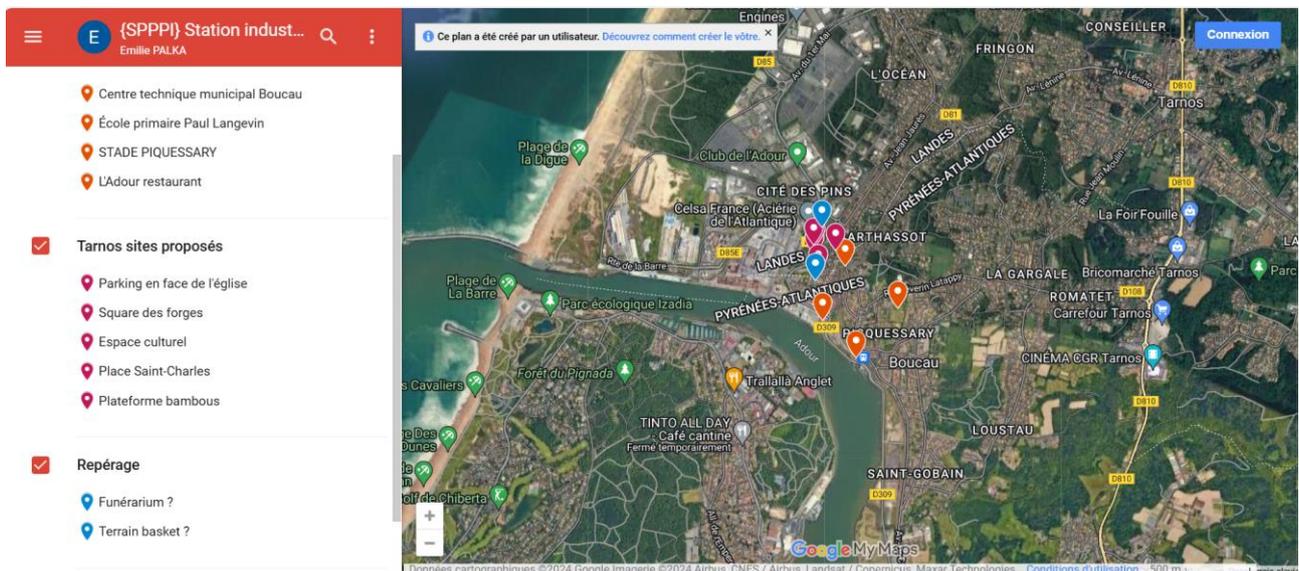
» Implantation potentielle

- Premiers repérages : https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1-aYjivRAKwXBO_FkBUXXVp8ybZMMR8c&usp=sharing
- À venir :
 - Visite sur site
 - Evaluation des différents critères pour trouver le site avec le meilleur compromis
 - Choix du site définitif
 - Etude d'évaluation pendant 2 à 3 mois
 - Validation du site (si étude satisfaisante) : LCSQA, ministère, DREAL

15

Station industrielle

20/09/2024



+ Une fois le site validé, la station définitive sera confirmée.

M. BOTELLA – AHQSB

Je rappelle que l'étude de la CAPB/Atmo NA avait montré des résultats plus élevés en métaux lourds pour 2 quartiers, l'école Joliot-Curie sur le Haut-Boucau et le quartier Saint-Bernard/haut du chemin de laharie . J'avais demandé que soit examinées ces possibilités également.

Mme PALKKA – Atmo Nouvelle-Aquitaine

Les métaux lourds vont être mesurés par les études annuelles qui pourront être positionnées à la demande et aller dans différents quartiers selon la pertinence.

M. FEUILLADE – Atmo Nouvelle-Aquitaine

La zone de localisation proposée est celle qui avait été jugée prioritaire dans le cadre de l'étude de zone. C'est aussi pour cette raison que l'on a focalisé sur ce secteur. Le fait d'avoir un site perenne exige d'avoir des critères assez précis. Il faut affiner en ce sens. J'entends qu'il y a un intérêt sur d'autres zones qui pourront être investiguées avec les mesures en études.

M. BOTELLA – AHQSB

L'école Jolio-Curie est intéressante du point de vue de sa localisation et des terrains disponibles.

M. FEUILLADE – Atmo Nouvelle-Aquitaine

Il faut examiner l'ensemble des critères requis et trouver la meilleure localisation. On fera une proposition de tous les points qui remplissent ces critères et vous pourrez choisir parmi ceux-là.

Mme MELQUIOT – CELSA France

Pour ce qui concerne les études annuelles, pouvez-vous préciser sur quels sites elles seront effectuées ainsi que la durée qui est prévue.

Mme PALKA – Atmo Nouvelle-Aquitaine

Ce sont des campagnes de 8 prélèvements (2 fois 4 semaines minimum) d'une semaine par an, étalées sur l'année. Les localisations seront déterminées dans un second temps avec les membres du SPPPI.

M. FEUILLADE – Atmo Nouvelle-Aquitaine

Cela sera construit collectivement pour caler les sites et les périodes. Atmo NA a une grande expérience de ce type d'études.

Mme HARDOUIN – SPPPI ESTUAIRE ADOUR

Nous proposons de reprendre les travaux des alertes Odeurs avec la DREAL et l'ARS et saisir les opportunités de financement. **Y a-t-il des oppositions ? Aucune opposition. Je vous remercie.**

Alexandra COLIN et Stéphanie LAPORTHE – CAPB

ZONE A FAIBLE EMISSION

Alexandra COLIN - CAPB

La présentation est faite à 2 voix, Alexandra COLIN, secrétariat général à la transition énergétique et à la planification écologique et Stéphanie LAPORTHE, Direction Mobilités. Le projet est copiloté par les 2 directions et leurs deux élus respectifs Martine BISAUTA et Jean-François IRIGOYEN.

Le projet d'arrêté de la ZFE à soumettre à la consultation réglementaire (public et Personnes Publiques Associées) sera présenté prochainement en Conseil communautaire aux élus. La consultation réglementaire permettra à chacun de formuler ses avis et propositions.

Les élus font le choix d'aller au-delà des obligations réglementaires minimales pour anticiper des évolutions de la réglementation possibles notamment en lien avec les seuils OMS et mieux tenir compte de l'impact de la pollution sur les habitants du territoire.

Stéphanie LAPORTHE – CAPB

Cf présentation ci-après avec éventuels compléments à suivre.

UNE ZFE-m AU PAYS BASQUE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit d'une zone où la circulation des véhicules les plus polluants est progressivement interdite pour lutter contre la pollution de l'air

UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE

- 3 directives européennes (transposées en Droit français) et un contentieux entre l'Europe et la France
- Loi Orientation des Mobilités du 26 décembre 2019
- Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 : ZFE-m obligatoire dans les agglomérations (sens INSEE) de plus de 150 000 habitants



Un enjeu de santé publique, en lien avec le secteur des transports routiers :

- ☞ Plus de 47 000 décès par an à l'échelle nationale
- ☞ A l'origine ou aggrave les maladies respiratoires et cardio-vasculaires
- ☞ 100 milliards d'euros de coût annuel à l'échelle nationale
- ☞ 57% des émissions d'oxydes d'azote (NOx) pour le Pays Basque (transport = 1^{ère} source pour ce polluant)
- ☞ 24% des émissions de particules fines (PM2,5 et PM10) pour le Pays Basque

2

La classification des véhicules en France

Classification des véhicules en application des articles L. 318-1 et R. 318-2 du code de la route

Classe	2 ROUES, TRICYCLES ET QUADRICYCLES À MOTEUR	VOITURES		VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS		POIDS LOURDS, AUTOBUS ET AUTOCAR	
		Diesel	Essence	Diesel	Essence	Diesel	Essence
	Véhicules électriques et hydrogène						
	Véhicules gaz Véhicules hybrides rechargeables						
	EURO 4 À partir du : 1 ^{er} janvier 2011 pour les 1 ^{er} janvier 2018 pour les cyclomoteurs	-	EURO 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011	-	EURO 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011	-	EURO VI À partir du 1 ^{er} janvier 2014
	EURO 3 du 1 ^{er} janvier 2007 au : 31 décembre 2016 pour les motos 31 décembre 2017 pour les cyclomoteurs	EURO 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011	EURO 4 du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010	EURO 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011	EURO 4 du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010	EURO VI À partir du 1 ^{er} janvier 2014	EURO V du 1 ^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2013
	EURO 2 du 1 ^{er} juillet 2004 au 31 décembre 2006	EURO 4 du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010	EURO 2 et 3 du 1 ^{er} janvier 1997 au 31 décembre 2005	EURO 4 du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010	EURO 2 et 3 du 1 ^{er} octobre 1997 au 31 décembre 2005	EURO V du 1 ^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2013	EURO III et IV du 1 ^{er} octobre 2001 au 30 septembre 2009
	Pas de norme tout type du 1 ^{er} juin 2000 au 30 juin 2004	EURO 3 du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2005	-	EURO 3 du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2005	-	EURO IV du 1 ^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2009	-
	-	EURO 2 du 1 ^{er} janvier 1997 au 31 décembre 2000	-	EURO 2 du 1 ^{er} octobre 1997 au 31 décembre 2000	-	EURO III du 1 ^{er} octobre 2001 au 30 septembre 2006	-
Non classés	Pas de norme tout type Jusqu'au 31 mai 2000	EURO 1 et avant Jusqu'au 31 décembre 1996	EURO 1 et avant Jusqu'au 31 décembre 1996	EURO 1 et avant Jusqu'au 30 septembre 1997	EURO 1 et avant Jusqu'au 30 septembre 1997	EURO I, II et avant Jusqu'au 30 septembre 2001	EURO I, II et avant Jusqu'au 30 septembre 2001

3

+ Une EQIS menée en parallèle pour évaluer le nombre de décès liés à la pollution atmosphérique.

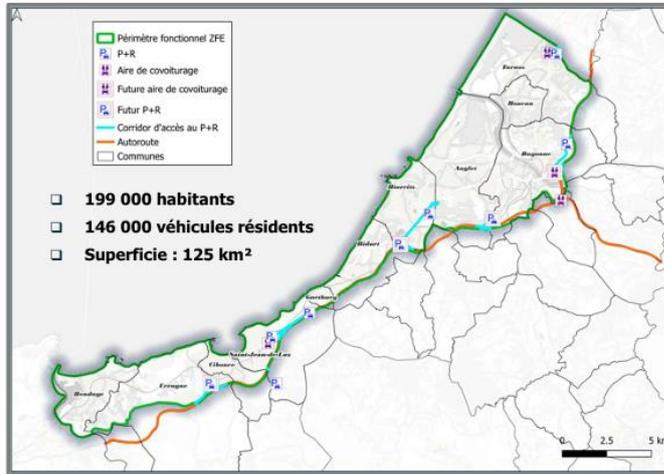
LE SCENARIO RETENU (COPIL ZFE du 09/07/2024)

11 communes

- Hendaye
- Urrugne
- Saint-Jean-de-Luz
- Ciboure
- Guéthary
- Bidart
- Biarritz
- Anglet
- Bayonne
- Boucau
- Tarnos

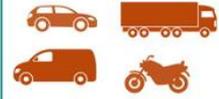
24 h / 24
7 jours / 7

Mise en application :
avril 2025



- + Des dérogations possibles
- + Un dispositif de Pass ZFE 24h max 24 jours

Véhicules interdits



Type	Essence	Diesel
VL	1997	2001
VUL	1997	2001
PL	2001	2006
2RM	2000	

5

- + Volonté forte d'aller au-delà des obligations réglementaires afin de prendre en compte l'enjeu santé publique et d'anticiper les évolutions prévisibles.
- + Frontière A63 pour une meilleure lisibilité sauf Hendaye et Urrugne RD810.

LES GAINS SANITAIRES ATTENDUS

Par rapport à la situation fil de l'eau 2030 (sans ZFE), l'interdiction de circuler de l'ensemble des véhicules Crit'Air 5 et non classés entraîne sur le périmètre de la ZFE-m :

- **Une diminution des émissions de polluants**
 - NO₂ : - 14 %
 - PM₁₀ : - 4 %
 - PM_{2,5} : - 7 %
- **Une diminution des concentrations de NO₂**
 - NO : -5,6 %
 - PM 10 et PM_{2,5} : ~0
- **Une diminution de la population exposée**
 - Dépassement de la valeur limite du seuil réglementaire pour le NO₂ : de 42 à 7 habitants concernés.
 - Baisse plus flagrante avec la valeur guide OMS : **baisse de 46% du nombre d'habitants exposés à des dépassements de seuil de concentration de NO₂, de 12 841 à 6 827 habitants.**

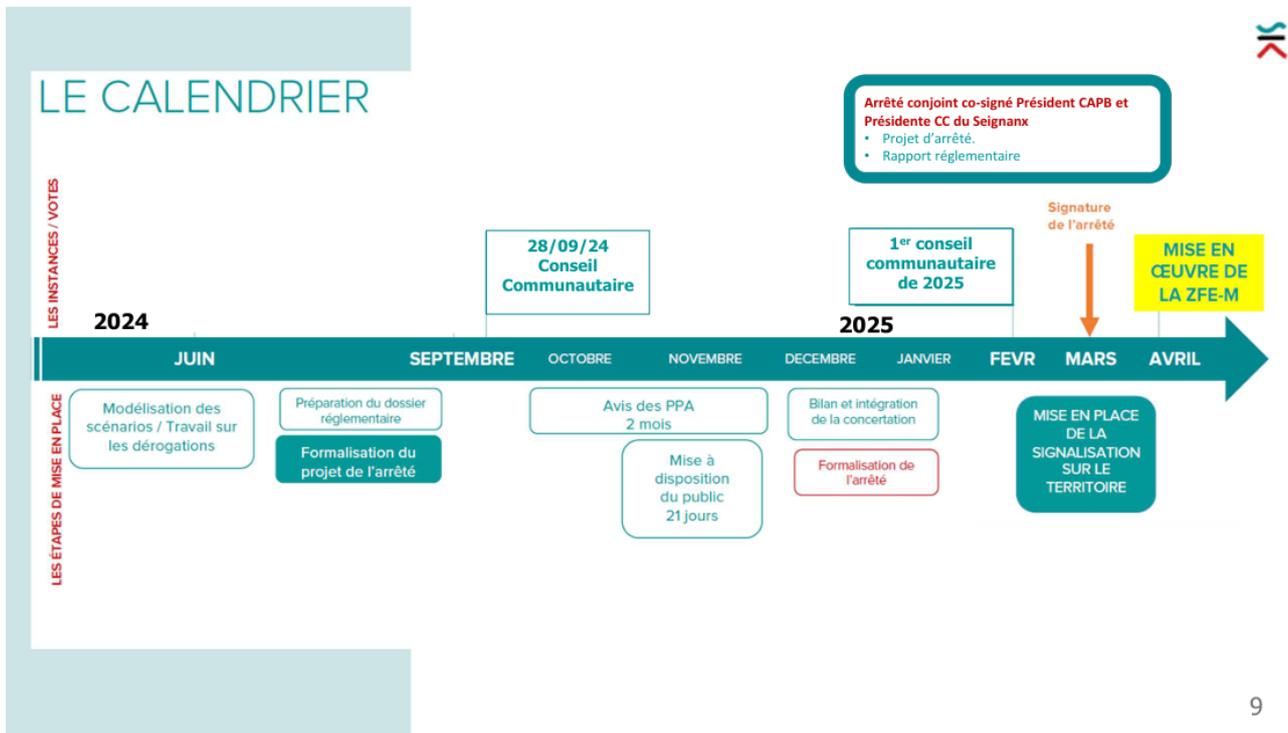
+ Un impact aussi en dehors de la ZFE-m y compris autoroute (bonification du parc roulant)

PM_{2,5} et PM₁₀ : source principale = abrasion des pneus et des plaquettes de frein
 → les restrictions sur les motorisations des véhicules ont un faible impact sur ces émissions dites « mécaniques »
 → les quantités émises varient peu d'un scénario à un autre

8

+ Ce travail a été mené en collaboration avec Atmo Nouvelle-Aquitaine..

+ Impact positif hors ZFE avec le renouvellement du parc.



9

+ Des dérogations seront octroyées pour ne pas freiner le développement économique notamment et tenir compte des publics sensibles ainsi qu'un pass autorisant temporairement tous les véhicules pendant 24h, renouvelable 24 fois /an.

+ Des parkings relais seront mis en place pour les véhicules ne pouvant pas pénétrer la ZFE. Le périmètre a été établi en cohérence avec l'offre de mobilité.

M. BOTELLA – AHQSB

Nous regrettons, là encore, que la CAPB fasse une ségrégation entre des habitants protégés et les autres. Nous avons déposé, en 2017, auprès de Mme SEGUIN, sous-préfète de Bayonne, du Président du Département et de celui de la CAPB, une alerte concernant l'impact des éco-buages subventionnés, sur lesquels interviennent les pompiers avec les retardateurs de flamme. Cette cartographie n'est pas satisfaisante de notre point de vue. Le travail avec Atmo NA sur la réduction des décès nous intéresse. Il y a d'autres sources de particules fines. Il est impensable qu'on n'arrive pas à avoir une politique santé-environnement bien établie.

Alexandra COLIN - CAPB

C'est l'agglomération de Bayonne au sens de l'INSEE qui est concernée avec 27 communes. C'est sur ce périmètre uniquement que devait être défini le périmètre de la ZFE. Le choix des élus a permis de prendre en compte 11 communes alors qu'on aurait pu se contenter du BAB, comme cela a été fait par les communes espagnoles qui ont restreint leurs ZFE aux centres piétonniers.

M. BERTRAND - ARS NA

C'est un sujet sur lequel nous avons souvent évoqué. Il faut bien considérer que nous sommes sur l'axe Mobilité et l'éco-buage ne peut être mis en cause ici.

M. BOTELLA – AHQSB

Nous sommes, Toutes et Tous, citoyens et contribuables. Le code du travail, le code de l'environnement, le code de la santé publique et le code des collectivités sont à appliquer de manière transversale. Nous sommes requis par le procureur de la République pour contribuer

notamment sur le sujet des retardateurs de flamme. Nous constatons que la justice prend en considération nos propos.

M. BERTRAND - ARS NA

Je me suis mal exprimé. Il s'agit de distinguer le sujet mobilité qui est visé par la ZFE et pour lequel l'écobuage n'est pas pris en considération. Nous aussi, nous tenons à contribuer aux travaux qui sont menés, par ailleurs, sur l'écobuage. Il faut préciser que l'EQISPA va être utile dans les autres plans d'urbanisme (PPA, PCAET, etc).

Mme HARDOUIN – SPPPI ESTUAIRE ADOUR

Je vous remercie à tous pour le temps consacré à cette plénière. Je remercie les personnes de la CAPB et de l'Atmo Nouvelle-Aquitaine pour leur présence et leurs travaux. Je rappelle que la prochaine plénière se tiendra le 29 novembre et je vous souhaite une belle fin de journée.